

Salaire et mise à pied

Par Mundele59, le 08/12/2023 à 12:20

Bonjour,

Je suis mise à pied depuis le 4 décembre jusqu'au 19.

Je sais que toute cette période ne me sera pas payée, mais je n'ai pas non plus reçu mon salaire du mois de novembre.

Est ce normal?

Merci d'avance de vos réponses.

Par Marck.ESP, le 08/12/2023 à 18:18

Bonjour, bienvenue

Normalement, vous auriez dû le percevoir si vous avez travaillé suffisamment, mais c'est une questuion poser à votre employeur, car nous sommes biens démunis pour répondre sur un cas dont nous ignorons tout.

Par miyako, le 08/12/2023 à 18:24

Bonsoir,

pouvez nous expliquer en détail toute votre affaire ,afin que nous puissions essayer de vous aider.

Cordialement

Par Mundele59, le 09/12/2023 à 09:13

Bonjour,

Voilà ma situation : je suis salariée depuis 3 ans, j'ai un poste à responsabilités, dont l'accès

aux comptes bancaires. Je fais donc des virements tous les jours.

J'ai malheureusement effectué un virement très important qui s'est révélé être la fameuse arnaque du faux patron.

Nous nous en sommes aperçus le 30/11.

J'ai été priée de rentrer chez moi le jour même, puis convoquée pour restituer mon ordinateur, mon téléphone professionnel et mes clés le 4/12, et c'est lors de cet entretien que ma mise à pied m'a été confirmée, jusqu'au 19.

J'aurais dû percevoir mon salaire de novembre puisque seuls les jours de mise à pied (décembre) ne sont pas payés, n'est ce pas ?